

REGLEMENT D'EXAMEN BTS Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS OPTION A : SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURES, SYSTEMES ET RESEAUX (SISR) Diplôme Education Nationale N° 320232613 de niveau 5 / code RNCP : 40792
--

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U3	Culture Economique, Juridique et Managériale pour l'informatique	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	3
U4	Support et mise à disposition de services informatiques	EPFF ⁽¹⁾ orale / 40 mn	4
U5	Administration des systèmes et des réseaux	EPFF ⁽¹⁾ pratique / 40 mn (1h30 de préparation)	4
U6	Cybersécurité des services informatiques	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	4

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U11	Culture Générale et Expression	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 3h	2
U12	Expression communication langue anglaise	EPFF ⁽¹⁾ écrite/orale ; 2h/20 mn	2
U2	Mathématiques pour l'informatique	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	3

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF ⁽¹⁾ orale/20 mn	
UF2	Mathématiques approfondies	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	
UF3	Parcours de certification complémentaire	EPFF ⁽¹⁾ orale/20 mn	

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

À l'issue des épreuves de contrôle, les candidats sont déclarés admis, après délibération du jury, dès lors qu'ils ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

Un rattrapage est possible en BTS dans les conditions suivantes : le candidat, qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 **et** une moyenne globale des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20, est éligible au rattrapage. Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi les unités de certification de l'enseignement général.